

2024 - 079 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le lundi 24 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

URBANISME

Bilan de la concertation préalable à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (EnR) et arrêt du projet

RAPPORTEUR : M. André BONNETON

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu le Code de l'énergie notamment l'article L141-5-3 ;
Vu la loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023, notamment son article 15 ;
Vu le Schéma Régional d'Aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) approuvé le 04/08/2020 ;
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) adopté le 18/12/2007 ;
Vu le Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes des Deux Vallées adopté le 16/12/2020 ;
Vu la délibération n°2024-054 du 29 avril 2024 fixant les modalités de concertation du public pour la délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) ;
Vu les pièces du dossier mises à la disposition du public du **mardi 21 mai au mercredi 5 juin 2024** comprenant un registre en vue de recueillir les remarques, propositions et observations de la population ;
Vu le bilan de la concertation détaillé ci-dessous :

- ...0... : nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre
- ...3... : nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique/postale

Considérant que lors de la période de concertation, les observations émises par voie postale

sont favorables au déploiement des énergies sur leur zone.

Considérant qu'à l'issue de cette concertation du public, il appartient au Conseil Municipal d'en tirer le bilan ;

Vu l'avis du Bureau municipal en date du 12/06/2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission élargie Travaux, Urbanisme et Environnement en date du 13/06/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

DECIDE de tirer le bilan de la concertation et de ne pas apporter de modification au projet de zonage d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes ;

ARRETE le périmètre des zones d'accélération telles annexées à la présente délibération et dont elles font partie intégrante et **FIXE** les conditions de développement de ces énergies comme suit :

❖ **Solaire Photovoltaïque sur toiture :**

Nom	Parcelle (en partie)	Contenance approximative de la zone
ACTEMIUM	AO 105	743 m ²
BOSTIK	AP 26- AP 33- AP 53- AP 56- AP 72 – AP 79- AP 80- AP 82- ZC 31 – ZC 32- ZC 33 – ZL 47	145521 m ²
SYNTHOMER	AN 10- AN 13- AN 21- AN 25- AN 26- AN 27 – AN 29 - AN 30	217982 m ²
BOTEMO	AG 95- AG 89	13007 m ²
FERME COURBOIN	AH 6- AH 10- AH 11- AH 179	19610 m ²
EGLISE RIBECOURT	AH 7	1035 m ²
GYMNASE	AK 205	2051 m ²
SERVICES TECHNIQUES	AK 136 – AK 227	884 m ²
QUARTIER VOYEUX	AK 82- AK 83- AK 84- AK 85- AK 86- AK 87- AK 96	11907 m ²
PAVILLONS VOYEUX	AK 96	1450 m ²
NOVALYS	AK 247	2818 m ²
RESIDENCE VOLTAIRE	AK246	987 m ²
GENDARMERIE	AK 2	1812 m ²
POMPES FUNEBRES	AK 3- AK 4	597 m ²
QUARTIER CENTRE YVES MONTAND	AD 3- AD5- AD6- AD7- AD9- AD10- AD 222- AD226- AD 340- AD341- AD342 – AD 343	12215 m ²
QUARTIER SAINT ELOI	Lieudit l'orme à leu	184615 m ²
MAURICE BARICLE	AY 15	1456 m ²
FERME GUIBERT	BC 79-	4118 m ²
EGLISE DE DRESLINCOURT	BI 178	1001 m ²
FERME CAUCHE	ZE 5	30795 m ²
QUARTIER GOUTFIN	ZD 213- ZD215 - ZD 216- ZD 218	25037 m ²

❖ **Solaire Photovoltaïque ombrières :**

Nom	Parcelle (en partie)	Contenance approximative
SYNTHOMER	AM 53 – AN 15 – AN 29	7421 m ²
ACTEMIUM	AO 105- AO 68 – ZL 8	3291 m ²
BOSTIK	AP 74- AP 72	3828 m ²
E-LECLERC	AD 516- ZH 59	12 004 m ²
RIBEPRIM	AD 282- AD 283- AD 285- AD 239	2543 m ²
JV GROUP	AD 510 – AD 513- AD 432- AD 433- AD 434	2071 m ²
CENTRE YVES MONTAND	AD 222	331 m ²

❖ **Solaire Photovoltaïque au choix (ombrières, toitures, sol) :**

Nom	Parcelle (en partie)	Contenance approximative
PROJET ZONE COMMERCIALE	ZB 291- ZB 60- ZB 9- ZB 10	17328 m ²
ZAC DE LA GRERIE		121145 m ²
LECLERC	AD 516	11375 m ²
IMPRO	AY 16	8374 m ²
LYCEE HORTICOLE	AI 175	15832 m ²
COLLEGE DE MARLY	AK 250	9960 m ²
LYCEE ARTHUR RIMBAUD	AH 178	22905 m ²
SECO	AL 114	78466 m ²
GYPEX	AO 15- AO 140	25686 m ²

❖ **Solaire Photovoltaïque sol :**

Nom	Parcelle (en partie)	Contenance approximative
MOUTONS MARLY	AD 557	4975 m ²
MOUTONS BATICLE	AY 25	12209 m ²

❖ **Solaire thermique sur bâtiments :**

Nom	Parcelle (en partie)	Contenance approximative
QUARTIER VOYEUX	AK 82- AK 83- AK 84- AK 85- AK 86- AK 87- AK 96	11920 m ²
FERME COURBOIN	AH 6- AH 10- AH 11- AH 179	18063 m ²
QUARTIER TIERVAL + ECOLE		63982 m ²

❖ **Géothermie (de surface) Réseaux de chaleur / froid :**

Nom	Parcelle (en partie)	Contenance approximative
QUARTIER TIERVAL + ECOLE + ALSH		74653 m ²
ZAC GRERIE + ZONE COMMERCIALE		211598 m ²
VOYEUX + LYCEE + ST ELOI		129950 m ²

PRECISE que pour les autres énergies, il est proposé de ne pas instaurer de zones d'accélération notamment concernant, l'éolien, la méthanisation, biomasse, l'hydroélectricité pour lesquelles le potentiel de développement est nul ou particulièrement limité.

PRECISE que la Commune souhaite favoriser les projets en autoconsommation collective notamment pour les projets photovoltaïques sur les zones suivantes : ZAC de la Grérie, l'ensemble des bâtiments publics ainsi que l'ensemble des bâtiments appartenant aux bailleurs sociaux.

INDIQUE que conformément à la loi APER, la commune souhaite qu'il lui soit proposée la prise de parts et la participation à la gouvernance du projet.

PRECISE que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes des Deux Vallées pour l'organisation d'un débat en Conseil communautaire, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

ANNEXE 1 : PHOTOVOLTAIQUE OMBRIERE

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE



© les contributeurs d'OpenStreetMap

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

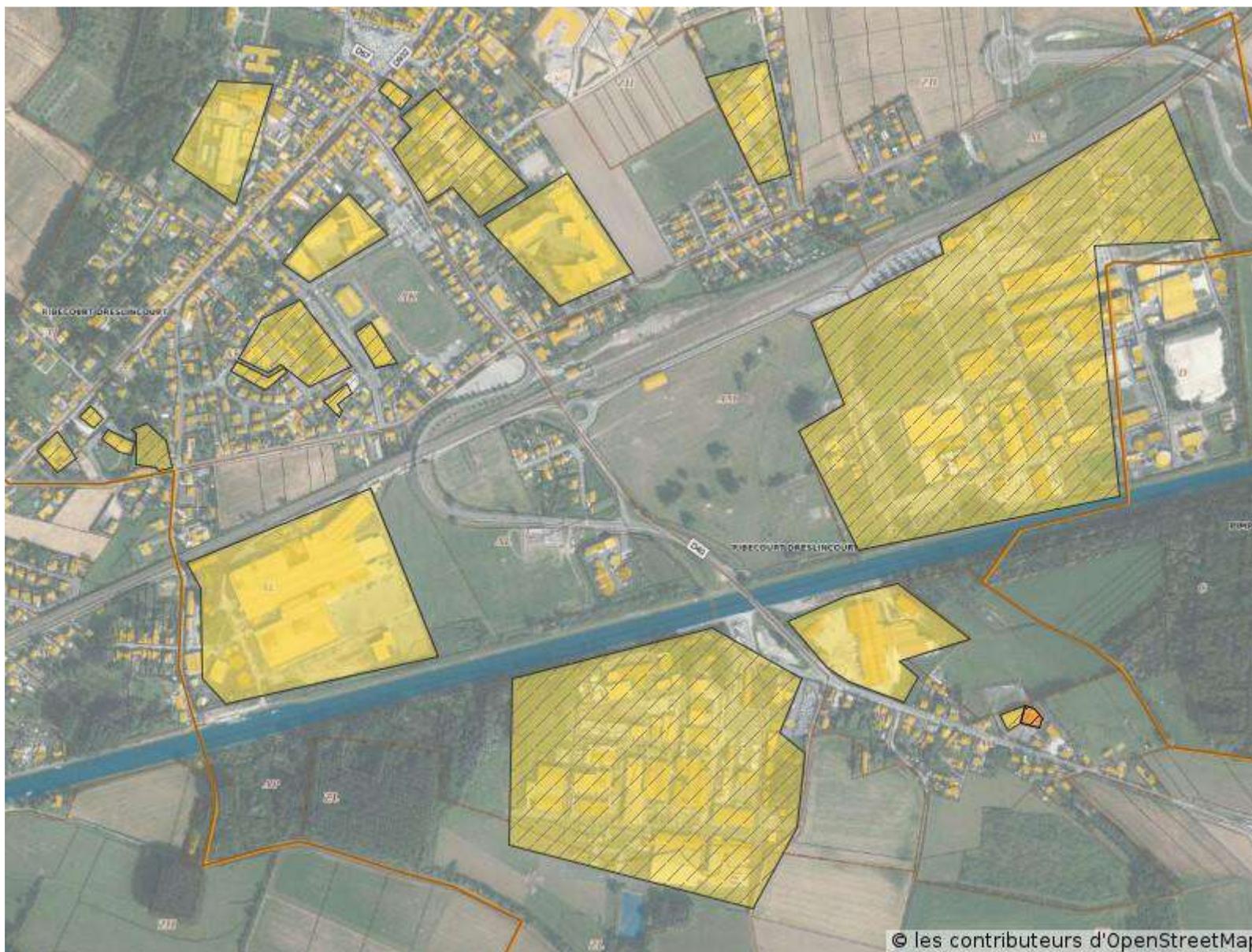
Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE



ANNEXE 1 : PHOTOVOLTAÏQUE TOITURE (jaune : nouveau + orange : renouvellement)

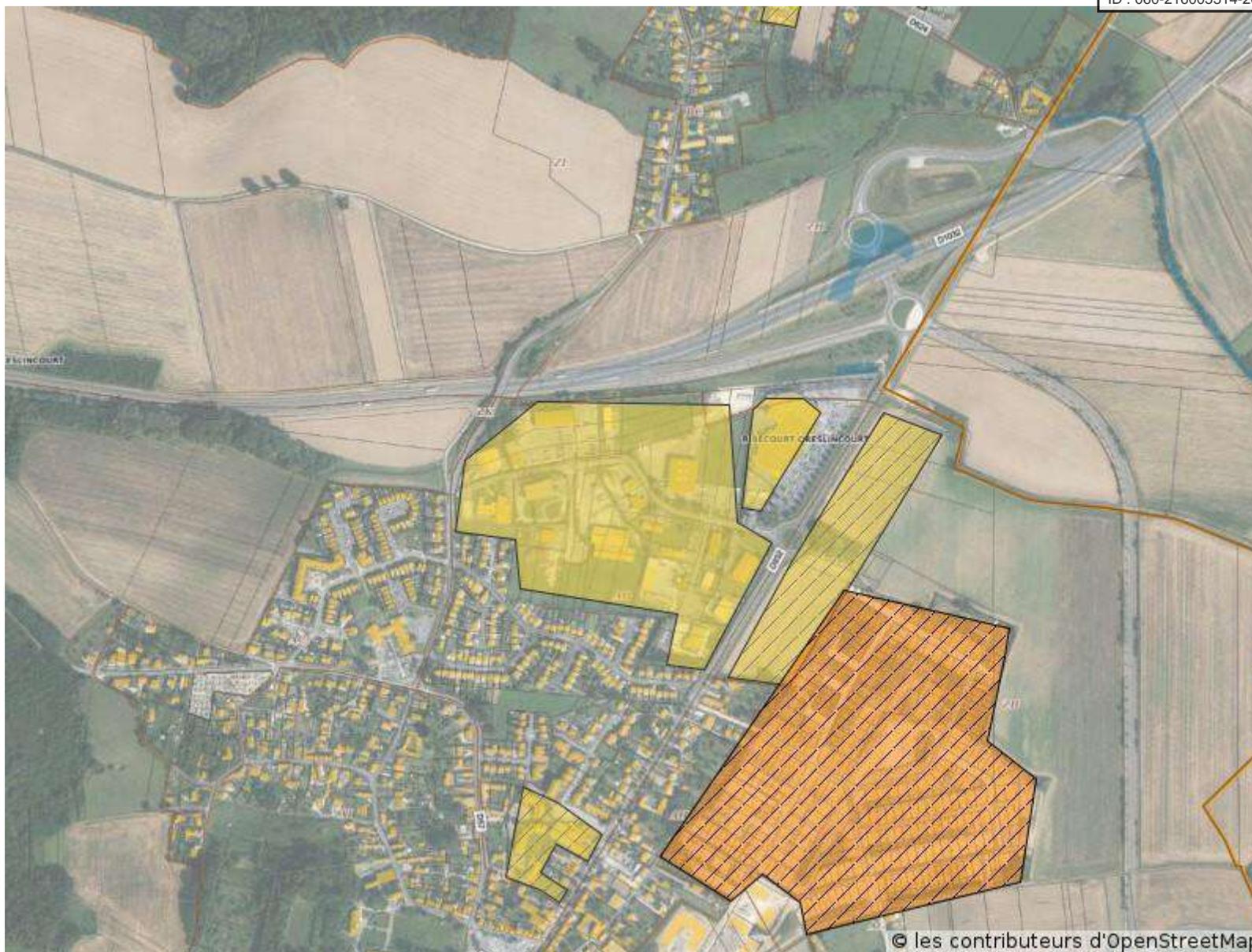


Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE

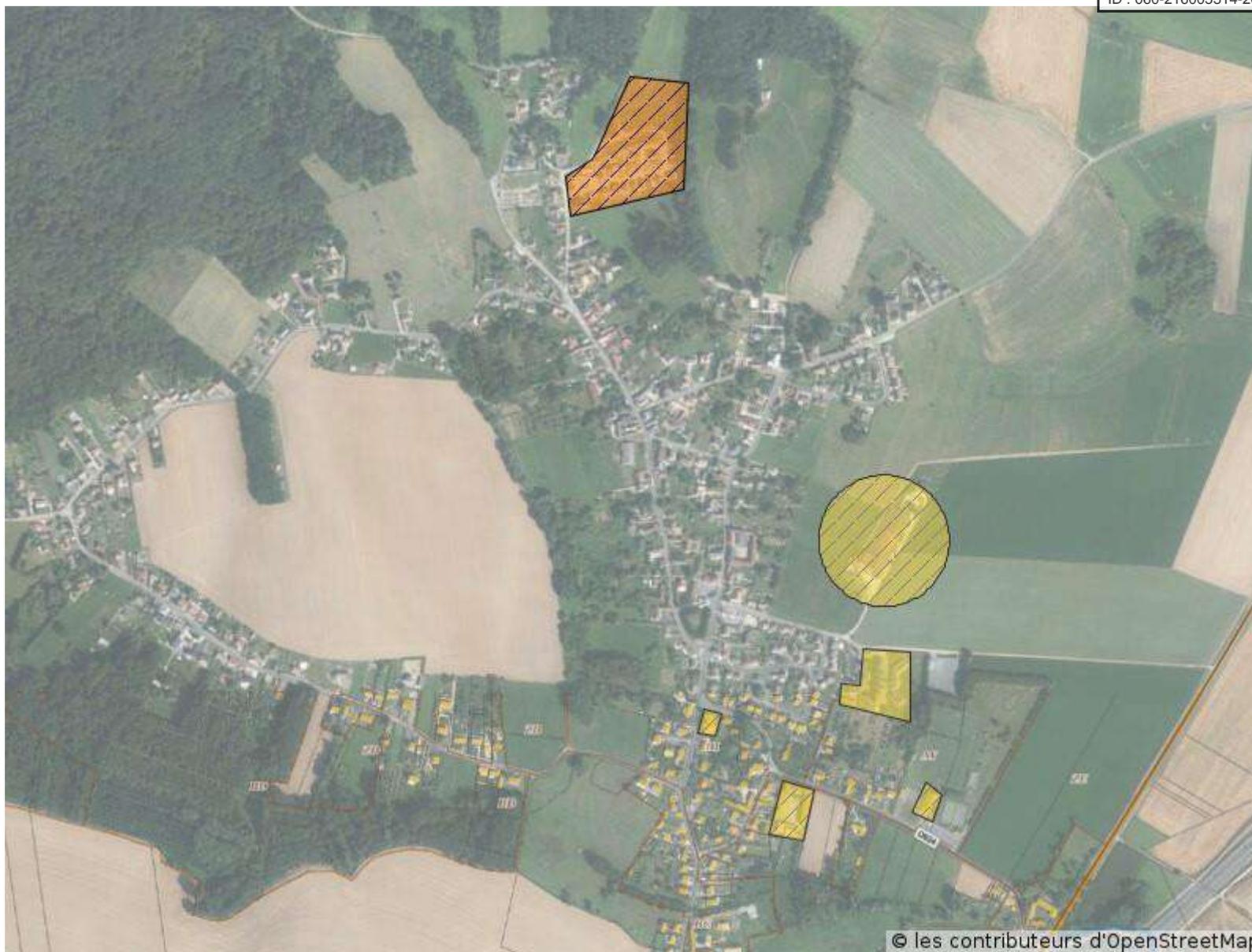


Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE



© les contributeurs d'OpenStreetMap

ANNEXE 2 : PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE



© les contributeurs d'OpenStreetMap

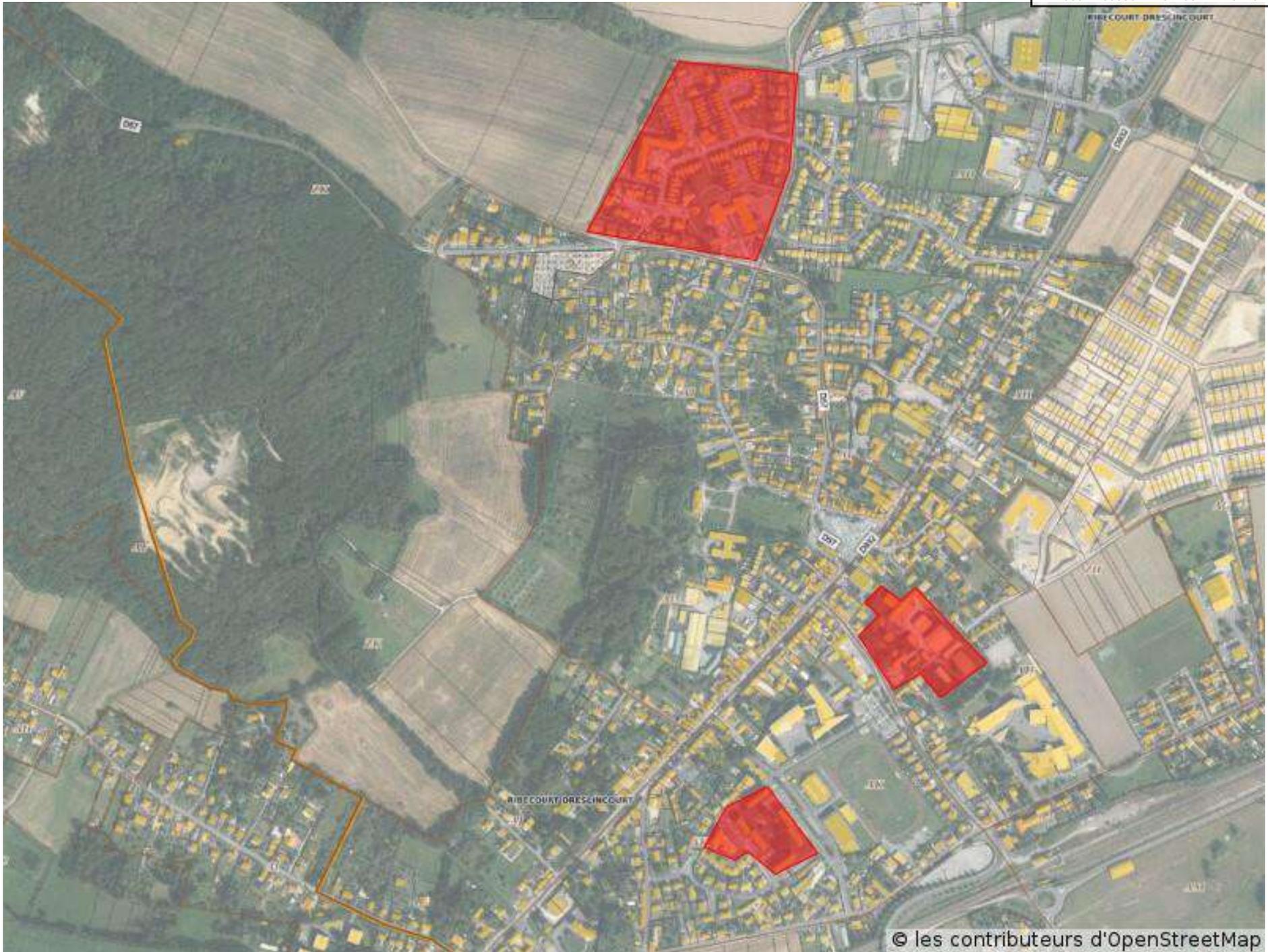
ANNEXE 3 : SOLAIRE THERMIQUE

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE



ANNEXE 4 : au choix réseaux de chaleur/froid et géothermie de surface

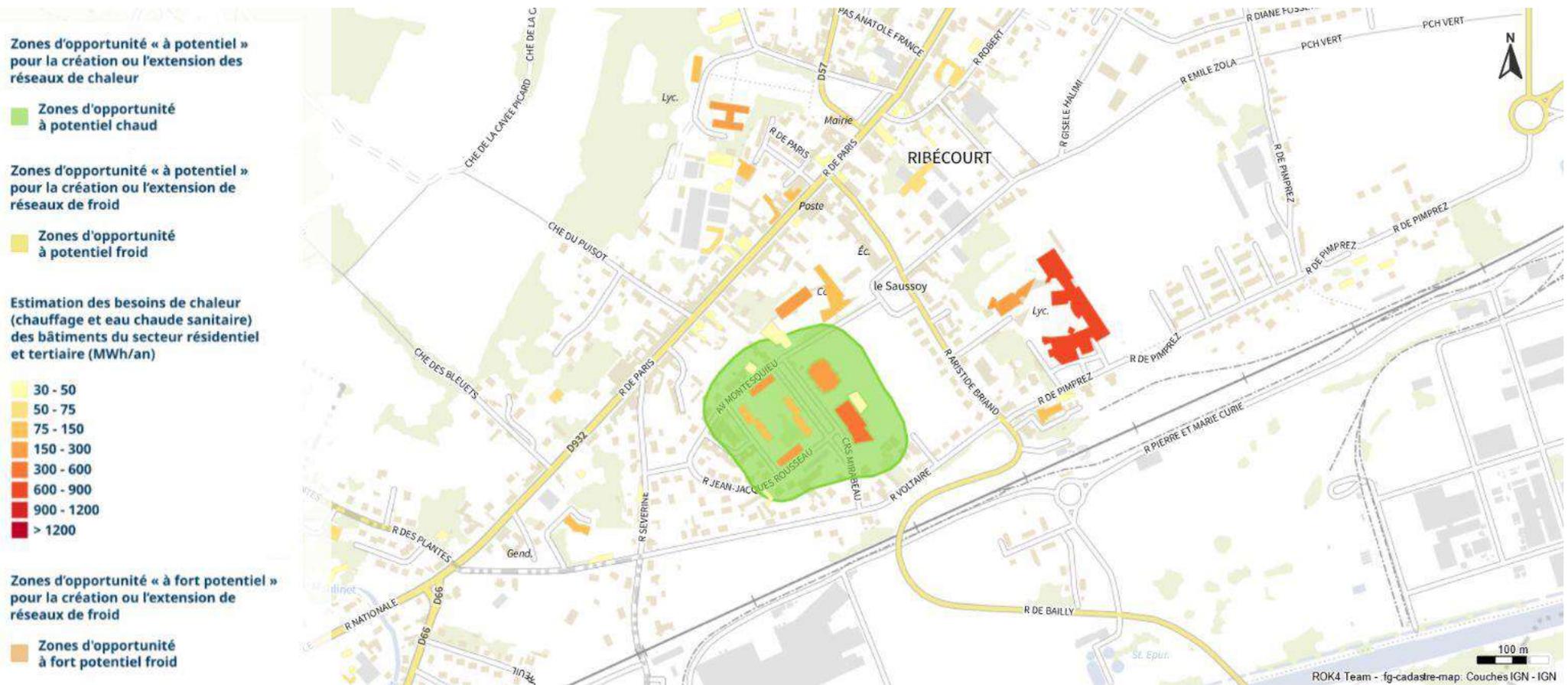
Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE



© les contributeurs d'OpenStreetMap

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE

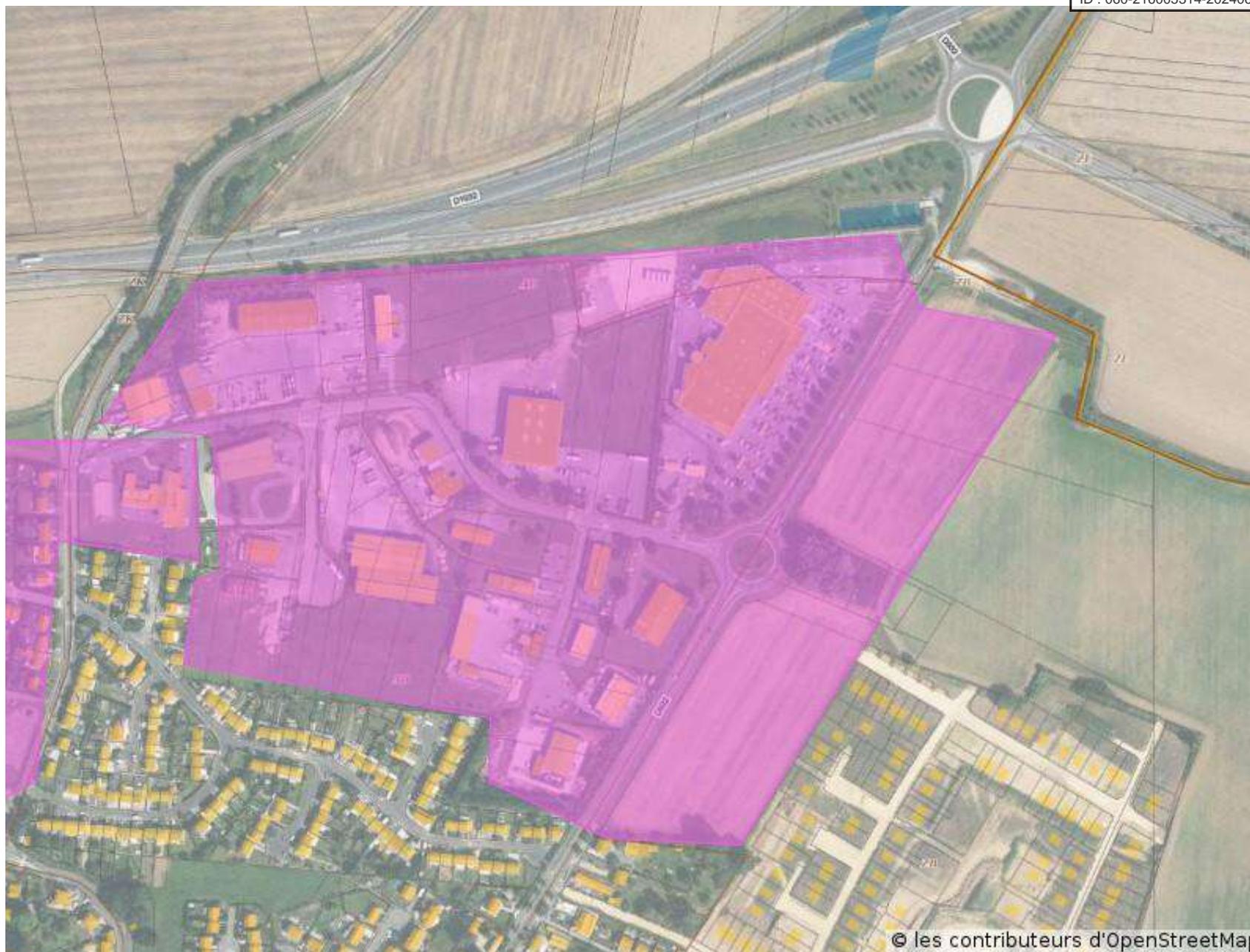


Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024079-DE



2024 - 080 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le lundi 24 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

URBANISME

**Avis sur l'aliénation logement OPAC de l'Oise
64, rue de la Fertière**

RAPPORTEUR : M. André BONNETON

Vu l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la demande d'avis du Préfet du Département pour l'aliénation d'un logement locatif sis 64, rue de la Fertière appartenant à l'OPAC de l'Oise en date du 30/05/2024 ;

Considérant que l'organisme d'habitations à loyer modéré est tenu, lorsqu'il prévoit d'aliéner des logements à usage locatif, de requérir l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département ;

Considérant que la commune d'implantation doit être consultée et dispose à cet effet d'un délai de 2 mois pour émettre son avis à compter du jour où le maire a reçu la consultation, à défaut, celui-ci est réputé favorable ;

;

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 12/06/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

EMET un avis favorable à la demande d'aliénation d'un logement locatif sis 64, rue de la Fertière à Ribécourt-Dreslincourt, présentée par l'OPAC de l'Oise ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024080-DE



PAGE ANNULEE

2024 - 081 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 24 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

URBANISME

**Avis sur l'aliénation logement OPAC de l'Oise
167, rue d'Engis**

RAPPORTEUR : M. André BONNETON

Vu l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la demande d'avis du Préfet du Département pour l'aliénation d'un logement locatif sis 167 ; rue d'Engis appartenant à l'OPAC de l'Oise en date du 14/06/2024 ;

Considérant que l'organisme d'habitations à loyer modéré est tenu, lorsqu'il prévoit d'aliéner des logements à usage locatif, de requérir l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département ;

Considérant que la commune d'implantation doit être consultée et dispose à cet effet d'un délai de 2 mois pour émettre son avis à compter du jour où le maire a reçu la consultation, à défaut, celui-ci est réputé favorable ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

EMET un avis favorable à la demande d'aliénation d'un logement locatif sis 167, rue d'Engis à Ribécourt-Dreslincourt, présentée par l'OPAC de l'Oise ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 060-216005314-20240624-D2024081-DE

PAGE ANNULEE